



RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR TOUS STAGIAIRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

Conformément aux articles L.6352-3, L.6352-4, R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail

1 – OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir :

- les règles d'hygiène, sécurité et discipline applicables à tous les stagiaires ;
- les modalités de participation, d'assiduité et d'organisation ;
- les droits et devoirs des stagiaires ;
- les obligations légales de l'organisme de formation ;
- les exigences du Référentiel National Qualité concernant l'information, l'accueil, l'accessibilité, le suivi et la traçabilité.

Il s'applique à toutes les formations organisées par Focus Essentiels, qu'elles se déroulent :

- dans les locaux de l'organisme,
- dans les locaux d'un client ou partenaire,
- dans une salle extérieure,
- ou à distance (visioconférence, classe virtuelle ou e-learning).

Un exemplaire est transmis à chaque stagiaire avant l'entrée en formation.

2 – CONDITIONS D'ACCÈS, D'ACCUEIL ET D'ORGANISATION

Article 1 – Locaux et environnement de formation

Focus Essentiels garantit un espace propre, sécurisé, adapté au public accueilli et conforme aux normes en vigueur.

Le stagiaire reçoit les consignes de sécurité du lieu dès le début de la formation.

Pour les formations à distance, l'organisme fournit :

- un lien de connexion sécurisé
- des instructions techniques claires
- une assistance en cas de difficulté.

Article 2 – Accès aux locaux

Les stagiaires ne peuvent accéder aux locaux qu'aux horaires prévus.

Toute présence en dehors des créneaux nécessite une autorisation écrite.

La présence de personnes externes est interdite sans accord préalable.



Article 3 – Horaires, assiduité et émargement

Les horaires sont indiqués sur la convocation.

Le stagiaire doit :

- respecter les horaires • prévenir Célia Sammane en cas de retard ou absence au 0616363648 ou focus.essentiels@gmail.com
- signer les feuilles d’émargement matin et/ou après-midi ou valider sa présence numérique.

Absences injustifiées :

- transmission au financeur ou employeur • impact possible sur l’attestation finale.
-

3 – HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Article 4 – Consignes générales

Chaque stagiaire doit respecter :

- les règles d’hygiène et de propreté
- les consignes de sécurité du lieu
- toute instruction du formateur.

Interdictions :

- fumer ou vapoter dans les locaux ;
- introduire alcool ou stupéfiants ;
- se présenter en état d’ebriété ;
- consommer un repas dans la salle ;
- enregistrer la formation (audio/vidéo) sans autorisation ;
- perturber le déroulement pédagogique.

Article 5 – Sécurité incendie

Les issues de secours, plans et consignes doivent être connus.

En cas d’alarme, toute activité cesse immédiatement et les consignes du formateur doivent être suivies.

Article 6 – Accidents

Tout accident (pendant la formation ou trajet direct) doit être déclaré immédiatement.

Focus Essentiels réalise les démarches légales nécessaires.

4 – CONDITIONS PÉDAGOGIQUES, MATÉRIEL ET COMPORTEMENT



Article 7 – Matériel mis à disposition

Toute dégradation volontaire peut entraîner une exclusion définitive.

Le matériel pédagogique est réservé exclusivement à l'usage de la formation.

Article 8 – Tenue et comportement

Une tenue correcte et un comportement respectueux sont exigés.

Sont interdits :

- propos violents, injurieux, discriminatoires ;
- comportements perturbant gravement la formation.
- de se présenter dévêtu ou torse-nu en visio

Article 9 – Confidentialité et respect des échanges

Les témoignages et éléments personnels partagés durant la formation sont strictement confidentiels.

Toute diffusion extérieure non autorisée est interdite.

5 – ACCESSIBILITÉ & HANDICAP

Article 10 – Prise en compte des besoins spécifiques

Toute situation de handicap doit être signalée le plus tôt possible.

La référente handicap, Célia Sammane, analyse les besoins et propose, dans la mesure du possible :

- aménagements pédagogiques
- adaptation du rythme
- supports alternatifs.

Focus Essentiels applique le principe : « Chaque personne doit avoir les mêmes chances d'accéder à la formation ».

6– PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Article 11 – Données collectées

Les données collectées sont strictement nécessaires à :

- l'inscription
- le suivi administratif
- la traçabilité (émargements, attestations, évaluations)
- les obligations légales. Elles sont conservées de manière sécurisée et ne sont communiquées qu'aux partenaires habilités (OPCO, employeur, certificateur).

Chaque stagiaire peut exercer ses droits :

accès, rectification, opposition ou suppression en écrivant à focus.essentiels@gmail.com.



7 – RÉCLAMATIONS, INCIDENTS ET QUALITÉ

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation peut être faite :

- oralement au formateur • ou par mail ce qui est à privilégier: focus.essentiels@gmail.com • un formulaire en ligne est accessible 24h/24:
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScajbfu2AZWYc_G155BISQsEP5yGO5c4en3rZFN_A9aW4hJqw/viewform?usp=header

Engagements Focus Essentiels :

- accusé de réception sous 72h • traitement sous 10 jours ouvrés • suivi et traçabilité

Article 13 – Incidents

Tout incident impactant la sécurité, la cohésion du groupe ou la qualité de la formation doit être signalé immédiatement.

8 – DISCIPLINE, SANCTIONS & PROCÉDURE

Article 14 – Sanctions possibles

Selon la gravité :

1. rappel à l'ordre oral ;
2. exclusion temporaire ;
3. exclusion définitive.

Aucune sanction financière n'est autorisée.

Article 15 – Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être appliquée sans :

1. **Information préalable** du stagiaire sur les faits reprochés ;
 2. **Décision notifiée par écrit**, entre un jour franc et quinze jours après les faits
-



9– VALIDATION ET FIN DE FORMATION

Article 16 – Conditions d'obtention de l'attestation

Le stagiaire doit :

- être présent à au moins 75 % de la formation (ou taux spécifique selon certification) •
 - réaliser les travaux demandés • compléter les évaluations (initiales, formatives, finales, satisfaction).
-

10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à la formation implique l'acceptation complète du présent règlement.

« Lu et approuvé »

Nom, Prénom du stagiaire :

Date :

Signature :